

Cheminement de l'athlète pour la classification

Athlètes de paradressage

Phase 3

La classification de la FEI est requise pour les CPEDI internationaux.

- Évaluation par deux (2) classificateur(-trice)s de la FEI.
- Nécessité de l'évaluation en selle à confirmer.
- Frais : À préciser par l'organisateur(-trice) du concours FEI/CPEDI.
- Les athlètes ayant un handicap visuel suivent le cheminement de l'International Blind Sports Association. Pour en savoir plus, veuillez contacter CE

Phase 2

La classification nationale est requise pour les concours Argent (provinciaux) et Or (nationaux).

- Évaluation par deux (2) classificateur(-trice)s de la FEI.
- Évaluation en selle non requise.
- Frais : 200\$
- Les athlètes ayant un handicap visuel suivent le cheminement de l'International Blind Sports Association. Pour en savoir plus, veuillez contacter CE.

Phase 1

Les athlètes n'ont pas à être classifiés pour les concours suivants :

- Série de compétitions de Canada Équestre (CE) :
 - (sauf la division 5)
- Concours Bronze de CE (introduction à la compétition).

